

s e r v i c e d e s a f f a i r e s i n t e r c o m m u n a l e s
d e l a R i v i e r a

r a p p o r t d ' a c t i v i t é s 2 0 1 2





PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2012 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 10 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la municipalité de Vevey. Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- ⇒ Présentation du service.
- ⇒ Activités 2012 en bref.
- ⇒ Activités 2012 par domaine thématique.

HISTORIQUE

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972. A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, chef-lieu du district, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines où les municipalités lui confient un mandat. Plaque tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 10 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndics de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination. Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une « préfecture bis ». Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

COMPOSITION ET FINANCEMENT

Pour mémoire, jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de Fr. 4.- / habitant, le solde étant assuré par la commune de Vevey.

En 2002, les communes ont accepté de porter leur participation à Fr. 7.- / habitant et l'ont augmentée progressivement de quelques dizaines de centimes par année pour atteindre Fr. 7.50 en 2007.

Dès 2008, considérant la croissance globale des tâches du SAI, les communes ont accepté d'accorder au service une augmentation de leur participation de Fr. 2.- / habitant, afin de pouvoir créer un poste d'adjoint supplémentaire. Cette possibilité n'a toutefois pu se concrétiser que courant 2011 et partiellement.

En 2012, le service a fonctionné avec 6 personnes, qui représentent 4,40 EPT. La facturation aux communes a été de Fr. 9.40 / habitant au lieu des Fr. 9.70 budgétés.

Par ailleurs, et dans la mesure du possible, le service facture aux institutions disposant d'un budget propre, les prestations effectuées à leur intention. Ceci permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit des institutions suivantes : CIEHL, Fonds intercommunaux culturel, sportif et de sauvetage, Commission prévention Riviera et, depuis 2006, Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera.

MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- ⇒ Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- ⇒ Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- ⇒ Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- ⇒ Développer l'information et la communication internes et externes.

Le tableau ci-après présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

COORDINATION GÉNÉRALE	SÉCURITÉ PRÉVENTION	ÉQUIPEMENTS TRANSPORTS AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIAT CANTON - COMMUNES)
• Conférence des syndics (CSD) • Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz • Autres conférences des municipalités	• Association de communes Sécurité Riviera (Police, CSU, ORPC) • Commission régionalisation SDIS • Inspection des chantiers • Commission prévention Riviera • Addictions, Action communautaire, travail social (AACTS)	• Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) • Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) • Bureau technique intercommunal du cercle de Corsier • Organisation hospitalière régionale	• Fonds culturel Riviera • Conservatoire de musique et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera • Fonds sportif intercommunal • Convention relative à l'utilisation des installations sportives • Fonds intercommunal de sauvetage	• Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey (PROMOVE) • Montreux-Vevey Tourisme (MVT) • Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera • Commission intercommunale de la taxe de séjour	• SIGE • SATOM • VMCV SA • Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA (CICG) • Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR) • Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA)	• Association régionale pour l'action sociale région Riviera (ARAS) • Association de soins coordonnés de la Riviera (ASCOR) • Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois (ASANTE SANA)

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente

LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est chargé notamment d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions, et ce, pour toutes les commissions plénières et les différents groupes et / ou sous-groupes de travail dont il a la charge.

Pour l'année 2012, entre les structures permanentes et les projets spécifiques, près de 120 séances ont été organisées. Quant aux commissions et groupes de travail dont le SAI a dû assurer la gestion pour l'année 2012, ils sont au nombre de 19. Ceci représente une masse de travail considérable, nécessaire, mais pas forcément d'une grande visibilité publique ou médiatique.

Comme en 2011, le service a consacré une importante partie de son temps au projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac, travaillant étroitement avec la CORAT plénière, dans le cadre de la phase de préparation à la mise en œuvre du projet.

Autre gros « chantier » qui a mobilisé intensément le SAI, ainsi que le conseil administratif de la CIEHL, le lancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusion(s) et / ou d'une gouvernance régionale au sein des 10 communes de la Riviera.

Entre ces deux grands projet / étude, quelques urgences se sont inscrites dans le calendrier 2012 et ont requis une attention accrue du service, comme le Conservatoire Riviera en relation avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les écoles de musique (LEM), et la préparation du préavis sur le cautionnement des 10 communes pour le projet de Musée Chaplin.

Parmi les dossiers suivis de manière régulière par le service, il convient de relever cette année encore, le travail intense demandé par le Fonds culturel Riviera, lié aux demandes de soutiens, ainsi qu'à la préparation du budget et au suivi de l'évolution des institutions.

A titre indicatif, la répartition des heures et des séances effectuées pour les différents domaines donne les proportions suivantes :

⇒ Culture / sports / tourisme	34%
⇒ Equipements / transports / AT	27%
⇒ Coordination générale / projets spécifiques	26%
⇒ Sécurité / prévention	12%

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail⁽¹⁾. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 4) relatif aux collaborations intercommunales.

CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA (CSD)



La CSD a conservé le mode de fonctionnement prévalant depuis 2008, soit :

- ⇒ Sélection de quelques sujets à traiter parmi l'ensemble des dossiers faisant l'objet d'une information / suivi régulier.
- ⇒ Ouverture de la CSD Riviera aux syndics du Pays-d'Enhaut, 1 représentant de ce dernier participant régulièrement aux séances.
- ⇒ Organisation de séances spécifiques Riviera / Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture, ciblées sur les problématiques communes (principe d'une séance par année).
- ⇒ Ouverture de la rencontre CSD Riviera-députés, aux syndics et députés du Pays-d'Enhaut (principe d'une séance par année).

La CSD s'est réunie à sept reprises au cours de l'année 2012. Parmi les dossiers / projets qui ont fait l'objet d'un suivi régulier, l'UCV / ADCV, le Musée Chaplin, les VMCV, la gestion des déchets et la régionalisation des SDIS sont les sujets qui ont été abordés de manière soutenue.

D'autres sujets ont bien entendu été traités au cours de ces séances, mais plus ponctuellement, comme celui du projet d'agglomération Rivelac.

Quelques sujets ont également fait l'objet d'une demande de soutien financier. Il s'agit de l'Association Avenir Cinériviera, de la SPA du Haut-Léman, du Semestre de motivation du Chablais et de l'Université des seniors.

Par ailleurs, il nous tient à cœur de réaffirmer que la collaboration entre la CSD et M. Berdoz, préfet, est bénéfique, s'établissant naturellement au gré des besoins exprimés de part et d'autre.

Enfin, dans le cadre des rencontres avec les communes instaurées par l'UCV, la CSD et les syndics du Pays-d'Enhaut ont rencontré Mmes Wyssa et Dind en mai 2012.

⁽¹⁾ Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI www.sai-riviera.ch.

INFORMATION ET COMMUNICATION



La rencontre annuelle CSD-Députés, organisée le 6 mars 2012, a été consacrée à l'hôpital Riviera-Chablais. Il s'agissait d'une séance quelque peu exceptionnelle à laquelle furent également conviés les députés du district d'Aigle.

Le Forum des municipalités n'a quant à lui pas eu lieu cette année.

Pour rappel, le site internet du SAI (www.sai-riviera.ch), actif depuis 2006, reste le principal outil d'information où l'essentiel des institutions, des dossiers régionaux et des projets intercommunaux sont présentés. Le site a été mis à jour en cours d'année, plus particulièrement sur l'agglomération qui fait l'objet d'un chapitre à part et pour lequel chaque phase importante est développée.

Plusieurs informations / communications spécifiques à l'intention des conseils communaux de la Riviera ont également été établies par le SAI cette année et sont rappelées ci-après, soit :

- ⇒ février 2012 : « Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera - Appel d'offres » (voir à ce sujet chapitre CIEHL p. 12).
- ⇒ mars 2012 : Régionalisation des SDIS - Intégration à l'ASR.
- ⇒ novembre 2012 : « Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et / ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera » - Démarrage de l'étude.

En outre, deux séances d'information aux commissions des conseils communaux ont été organisées, l'une en mars 2012, relative au préavis de la CIEHL sur l'Auditorium Stravinski, l'autre en août 2012, relative au préavis de la CIEHL sur « l'étude fusion(s) et / ou gouvernance régionale » susmentionnée.

Le service a en outre été invité à participer au colloque sur les fusions, organisé par la Municipalité de Montreux à l'occasion des 50 ans de la commune. Le SAI a centré son intervention sur l'évolution de l'expérience de la Riviera en matière de collaborations intercommunales.

AGGLOMÉRATION RIVIERA

Ce titre générique regroupe les différents instruments mis en place par la Confédération, dans le cadre de la politique des agglomérations qu'elle a développée depuis 2001. Sont traités en particulier dans ce chapitre le « projet-modèle », le « projet d'agglomération transports et urbanisation » et « les projets urbains », dans lesquels la Riviera est impliquée.

Projet-modèle d'agglomération Vevey-Montreux-Riviera



Pour mémoire, la Confédération apporte un soutien technique et financier à la mise en œuvre de projets-modèles ou projets-pilotes favorisant la coopération verticale et horizontale au sein des agglomérations.

Dans ce cadre, le SAI, en accord avec la CSD, a saisi en 2002 l'opportunité de lancer un projet-modèle d'agglomération ciblé sur les aspects institutionnels (collaborations / coopérations intercommunales). Le démarrage officiel du projet correspond à la signature de la déclaration de principe, en 2003, entre la Confédération, le canton et les municipalités, fixant les obligations des parties.

Les objectifs et l'avancement du projet, depuis 2003, ont été développés / rappelés à plusieurs reprises, que ce soit dans les précédents rapports d'activités ou sur le site internet du service (www.sai-riviera.ch), auxquels il convient donc de se référer. Il est toutefois rappelé qu'un entretien de clôture du projet-modèle a été effectué en juin 2009 entre une délégation de l'ARE, de la CSD et du SAI.

Ceci étant, la réflexion institutionnelle se poursuit dans le cadre du lancement d'une « étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusion(s) et / ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera (cf. historique dans les rapports d'activités 2008, 2009, 2010 et 2011) ». L'état d'avancement de ce dossier est traité plus particulièrement dans le rapport d'activités de la CIEHL et le point y relatif du présent rapport (p.12).

Projet d'agglomération « Transports et urbanisation » Rivelac



Pour mémoire, les projets d'agglomération lancés par la Confédération dès 2003, visent à coordonner des thèmes transversaux tels que l'urbanisation et les transports. Dans ce cadre, il est possible, sous réserve du respect de nombreuses exigences, de bénéficier de contributions fédérales provenant du fonds d'infrastructure pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.

Toute la phase de pré-étude, ainsi que celles de « l'entre-deux » et de l'étude du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac ont été explicitées dans les rapports d'activités du SAI depuis 2009, ainsi que sur le site internet du service. Il ne paraît donc pas utile d'y revenir.

Ceci étant, le suivi du PA T/U Rivelac a été assuré par la CORAT Plénière durant toute l'année 2012. Il convient par conséquent de se référer à son rapport d'activité 2012, qui explicite les étapes franchies d'une manière globale et le travail réalisé en duo entre la CORAT et le SAI dans ce cadre.

Une synthèse des éléments essentiels est cependant brièvement présentée dans le présent rapport, au point CORAT (cf. p. 13).

Enfin et comme déjà indiqué dans les précédents rapports d'activités du SAI, depuis 2009, une délégation de la Riviera est également invitée aux séances du comité de coordination entre les agglomérations « Rivelac » et « Chablais », et le futur hôpital Riviera-Chablais VD-VS. Ledit comité est placé sous la présidence du Conseiller d'Etat M. Pierre-Yves Maillard.

Projets urbains



Pour mémoire, les projets urbains visent à améliorer la qualité de vie dans certains quartiers, en traitant à la fois les dimensions sociales et urbanistiques. Ces projets sont soutenus par la Confédération, tant sur le plan financier que méthodologique.

Cette dernière s'est intéressée à la Riviera et a rencontré les représentants des villes de Montreux et de Vevey par le biais du SAI, fin 2007.

Suite à cette première rencontre et « prise de température », les villes se sont montrées intéressées à la démarche. La ville de Vevey ayant déjà deux projets en cours pilotés par la Direction des affaires sociales, elle les a poursuivis avec un appui de la Confédération et continue à développer de nouveaux projets.

Quant à la commune de Montreux, elle a décidé de se lancer dans l'élaboration d'un projet urbain dans un quartier de Clarens, projet suivi conjointement par les Directions des services sociaux et de l'urbanisme. Le lancement officiel de ce projet baptisé « CLARENSemble » a eu lieu le 23 juin 2009. Le programme prévu sur 3 ans (2009-2011) a bénéficié pour une moitié du financement de la Confédération et pour l'autre moitié de celui de la Commune de Montreux et du Canton de Vaud. La clôture de cette première phase a eu lieu en janvier 2012, permettant à cette occasion de faire un bilan et d'envisager la suite.

Une nouvelle étape a été franchie fin 2012, par la présentation à la population du projet de maison de quartier par la municipalité. Ce projet, dont l'ouverture est prévue en 2014 a fait l'objet d'une enquête publique.

PLATEFORME « SÉCURITÉ RIVIERA »

Pour mémoire, l'objectif de cette plateforme est de réunir, à terme, la police, le CSU, l'ORPC et les SDIS dans une même structure.

Plusieurs étapes ont déjà été franchies :

- ⇒ Fin 2005, adoption des règlements SDIS et création des 4 plateformes.
- ⇒ Début 2007, entrée en vigueur de l'association de communes « Sécurité Riviera » qui regroupe Police et CSU.
- ⇒ Au printemps 2008, finalisation d'une convention de collaboration ORPC Riviera / SDIS Montreux-Veytaux.
- ⇒ Fin 2010, adoption par le conseil intercommunal de l'association de communes « Sécurité Riviera » (ASR) et les dix conseils communaux des statuts modifiés intégrant l'ORPC Riviera à l'ASR.
- ⇒ En mars 2011, approbation des nouveaux statuts par le conseil d'Etat et intégration effective de l'ORPC Riviera à l'association de communes dès cette date.

Rappelons que suite à l'intégration de l'ORPC Riviera au sein de l'ASR, les collaborations entre l'ORPC Riviera et l'ORPC du Pays-d'Enhaut se sont poursuivies sur une base volontaire, comme par le passé, chaque entité demeurant distincte comme le préconise la loi cantonale actuelle.

RÉGIONALISATION SDIS



Le SAI a été chargé en 2001 de relancer le processus de régionalisation sur la base du projet cantonal SDIS Evolution. Les réflexions et les travaux y relatifs étaient assurés par un groupe technique, l'organe de coordination (OC), formé des commandants des quatre plateformes et du SAI, suivi par un comité de pilotage mixte (technique et politique), le COPIL.

Cette première phase de régionalisation a abouti fin 2005 à la signature de conventions de collaboration intercommunale et à la création de 4 plate-formes SDIS régionales soit : Pèlerin (communes du cercle de Corsier), Riviera (Vevey et la Tour-de-Peilz), Pléiades (Blonay et St-Légier-La-Chiesaz) et Montreux-Veytaux.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les SDIS en janvier 2011 qui définit un standard cantonal de sécurité à mettre en place par les communes d'ici au 1^{er} janvier 2014, les municipalités se sont prononcées à l'unanimité en faveur de la régionalisation « complète » des SDIS et de leur intégration à l'ASR.

L'OC a donc été « réactivé » et s'est réuni à plusieurs reprises courant 2011 pour définir d'un point de vue technique les grandes lignes de ce rapprochement, prévu à l'horizon 2014.

Les démarches se sont poursuivies en 2012 sous la conduite des délégués municipaux en charge de la sécurité, réunis au sein du comité directeur (CODIR) de l'ASR. Dans le courant du printemps 2012, le CODIR s'est ainsi attelé à la tâche de modifier les statuts et de rédiger le préavis en vue de l'intégration des SDIS à l'ASR. Une communication a été adressée en mars 2012 à l'ensemble des conseils communaux, ainsi qu'au conseil intercommunal de l'ASR. Le SAI a participé aux travaux préliminaires du CODIR, qui ont abouti en juin 2012 à la présentation d'un premier projet de préavis aux 10 municipalités. Sur la base des remarques faites par les municipalités, le projet a été complété par le CODIR et soumis aux services cantonaux (ECA et SECRI) dans le courant de l'automne. Le CODIR a finalement transmis aux municipalités son préavis définitif à fin 2012. Une fois approuvé par les municipalités, le préavis devrait être déposé devant les conseils communaux ainsi qu'au conseil intercommunal d'ici au printemps 2013, en vue d'une intégration effective des SDIS à l'ASR au début 2014.

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA



Le SAI assure le secrétariat, la gestion et la coordination de cette commission.

La commission prévention s'est réunie à 3 reprises en 2012.

Les principaux projets soutenus en cours d'année sont les suivants :

- ⇒ Le projet « Ensemble dans la diverCité » de la Direction des affaires sociales et familiales de la ville de Vevey, projet de lutte contre le racisme.
- ⇒ Le projet « Egzeko - Inauguration du skate-park de Jongny », mis en place par l'animateur jeunesse du cercle de Corsier en collaboration avec les jeunes responsables du skate-park à l'occasion de la journée d'inauguration (site sans alcool et sans fumée).
- ⇒ La suite du projet « Prevri'12 », action de prévention organisée par le Service Jeunesse de la Ville de Vevey, pour réduire les risques liés aux ivresses ponctuelles lors des soirées organisées dans les espaces publics durant l'été.
- ⇒ La suite du projet « Danse à l'école - Bien naître au CIN, bien être », visant à prévenir la violence en milieu scolaire, qui se poursuivra en 2013 sous la direction de l'établissement primaire de Vevey.
- ⇒ Le projet « Départ Est-vaudois » pour lequel la commission a donné son accord de principe à un soutien au démarrage du projet en 2013, pour autant que l'ensemble des communes de l'Est vaudois et du Chablais soit sollicité.

Enfin, comme décidé en 2011, la commission a participé à titre exceptionnel au financement de « Jet Service Riviera », structure offrant une permanence juridique aux jeunes de 16 à 25 ans.

La commission a en outre pris connaissance avec intérêt des actions de prévention menées par l'animation jeunesse de Montreux dans le cadre du Festival de Jazz.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités.

CIEHL



En 2012, le conseil administratif (CA) de la CIEHL s'est principalement centré sur le lancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusion(s) et / ou d'une gouvernance régionale. Avec l'appui du bureau Techdata, spécialiste des procédures de marché public, il a publié en février 2012 un appel d'offres public pour la réalisation de l'étude, sur la base d'un cahier des charges arrêté par les municipalités à fin 2011.

Au terme de la procédure d'évaluation, le marché a été adjugé à un groupement de mandataires piloté par le bureau Urbaplan SA, réunissant des spécialistes dont les compétences couvrent l'ensemble des domaines d'études visés. L'attribution du mandat d'étude était conditionnée à l'acceptation, par les 10 conseils communaux, d'un préavis spécifique CIEHL. Dit préavis a été déposé en août 2012 et a fait l'objet d'une séance d'information commune aux commission des conseils communaux le 28 août. Le préavis a été accepté à l'unanimité des 10 conseils communaux dans le courant de l'automne 2012.

Le CA a ainsi pu annoncer officiellement le lancement de l'étude par le biais d'une communication en date du 22 novembre 2012.

Par ailleurs, le CA a déposé début 2012 devant les conseils communaux un préavis CIEHL relatif à la demande de participation aux travaux de rénovation de la salle de concert de l'Auditorium Stravinski, préavis qui a été adopté à l'unanimité.

Le CA de la CIEHL a en outre reçu en 2012 une nouvelle demande de participation financière pour la rénovation de la salle del Castillo, qui fera l'objet d'un préavis en 2013.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

CORAT RIVIERA



Le SAI est chargé de l'organisation et du suivi des séances de la CORAT plénière, ainsi que des groupes de travail spécifiques.

En dehors de la CORAT plénière, aucun autre groupe de travail spécifique n'a toutefois été mis en place ou a fonctionné durant cette année 2012.

Projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac (PA T/U Rivelac)

Comme mentionné au chapitre « Agglomération » (PA T/U) précédent (page 7), la CORAT plénière a été en 2012 « au cœur » du suivi du PA T/U Rivelac. Son rapport d'activité 2012 fait état du travail qui a été accompli dans ce cadre, auquel il convient donc de se référer. Seule une synthèse des éléments essentiels est brièvement rapportée ci-après.

- ⇒ Consultation publique du PA T/U Rivelac de février à mars 2012. Les réponses aux remarques ont été préparées par le SDT avec l'appui du bureau MRS, auteur de l'étude, puis soumises aux communes pour validation (CORAT pour la Riviera). Le résultat de la consultation a été transmis par le Canton à la Confédération en juillet 2012.
- ⇒ Phase de préparation à la mise en œuvre, dans l'attente de la décision de la Confédération sur le PA T/U « programmée » pour mi-2013.

Mise en place des modalités de travail durant cette période validées par les partenaires, soit pour l'essentiel :

- ⇒ Travail par secteur géographique : Riviera (10 communes) / Veveyse fribourgeoise (1 commune) / Haut-Lac (4 communes).
- ⇒ Recadrage du rôle et du fonctionnement des organes de pilotage du PA T/U, en particulier techniques .
- ⇒ Coordination générale du projet : mandat externe financé par les partenaires du projet selon une convention et un contrat de mandat finalisé fin décembre 2012.

Selon le principe de travail par secteur géographique, la CORAT a soumis aux 10 municipalités l'octroi d'un mandat de suivi et de coordination technique pour le « secteur Riviera », accepté en septembre 2012. Ledit mandat a démarré dès le mois d'octobre.

S'agissant des tâches spécifiques du SAI dans ce cadre, le service a consacré un temps conséquent à l'élaboration des documents permettant aux autorités de se déterminer, que ce soit les bases du cahier des charges pour les mandats susmentionnés, les principes d'organisation générale de l'agglomération, la clé de répartition adoptée, ainsi que les propositions de convention de financement et de contrat de mandat.

EQUIPEMENTS / TRANSPORTS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Bus du Petit Prince

Début 2012, les VMCV ont transmis une analyse de l'exploitation du Bus du Petit Prince, ainsi que des propositions de modifications d'exploitation pour 2013, traitées par la CORAT dans un premier temps, puis transmises aux 16 exécutifs concernés (10 Riviera, 1 Haut-Lac, 5 Veveyse fribourgeoise). En collaboration avec les VMCV, le SAI a ensuite travaillé sur une nouvelle clé de répartition entre les 16 communes, en particulier sur une réévaluation des coefficients de desserte, qui tient compte de l'évolution proposée. Cette proposition a été soumise et acceptée par tous les exécutifs concernés en août 2012 et sera mise en œuvre dès 2013.

Terrains de football

Les 3 premières phases de réalisation des terrains de football ont fait l'objet de communications spécifiques de la CORAT.

La dernière phase porte sur le remplacement des terrains de Rennaz, propriété de la commune de Montreux. Après l'abandon du site de la Tronchenaz à Villeneuve, la municipalité de Montreux s'est centrée sur le potentiel du site de la Saussaz, déjà dévolu aux activités sportives. A l'aspect « football », s'est greffé le projet d'extension du stade d'athlétisme, lié entre autres à la nécessité de trouver une solution pour remplacer le stade de Coppet à Vevey. Les municipalités de Montreux et de Vevey travaillent de concert. Le résultat de l'étude menée a donné lieu à deux PPA distincts qui ont été transmis au SDT pour examen préalable, fin 2012.

FONDS CULTUREL RIVIERA



Rappelons que la convention intercommunale « Fonds culturel Riviera » est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera et ratifiée par le Conseil d'Etat. Les organes du fonds sont le conseil administratif, composé de délégués des dix municipalités, le bureau exécutif, choisi parmi les membres du conseil administratif et la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis par chacun des dix conseils communaux parmi ses membres.

Le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds et, dans ce cadre, il prépare et assure le suivi des séances du conseil administratif et du bureau exécutif. Il assure la gestion financière du fonds et entretient des contacts réguliers avec les institutions bénéficiaires du fonds. Le SAI effectue également un premier examen des demandes de soutien et d'intégration au fonds; à cet effet, il rédige les préavis y relatifs à l'intention du bureau exécutif.

Les tâches auxquelles le SAI s'est consacré durant l'année 2012 sont principalement la gestion des institutions pérennes, l'élaboration du budget 2013, ainsi que l'analyse des demandes de soutien ponctuel et la rédaction des préavis y relatifs. Sur les 22 demandes de soutien ponctuel reçues en cours d'année, 8 ont été acceptées, soit : RKC (20ème anniversaire), Théâtre de Vevey (20ème anniversaire), Festival des artistes de rue (20ème anniversaire), Concours Tchaïkovski des jeunes musiciens, Compagnie Prototype status (« Don't Panic » & « Perspective d'une existence fictive »), Collectif Einzweidrei (Apo-calypse), Hommage à Robert Mermoud, et Compagnie les Exilés (« Vendanges tardives »).

Relevons que cette année il y a eu une nette diminution des demandes de soutien ponctuels (22 en 2012 contre 41 en 2011) permettant ainsi au SAI de se consacrer davantage aux institutions pérennes, but principal du FCR.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

CONSERVATOIRE

En parallèle à la fusion des conservatoires de Montreux et Vevey, intervenue au 1^{er} janvier 2002, les communes de la Riviera se sont engagées à soutenir financièrement le nouveau conservatoire unique au terme d'une convention signée fin 2001 avec la Fondation du Conservatoire de Musique et Ecole de Jazz Montreux-Vevey-Riviera.

Après avoir participé à l'élaboration de la convention en 2001, le SAI s'occupe depuis 2002 de la facturation et du suivi financier pour les communes de la Riviera.

L'entrée en vigueur de la Loi cantonale sur l'enseignement de la musique (LEM), au 1^{er} août 2012, nécessite de revoir les termes de la convention, dont l'application doit être adaptée.

Des réflexions ont été menées en 2012 par le SAI afin de définir les modalités de prise en charge des locaux ainsi que la répartition du solde des subventions à charge des communes. Plusieurs séances de travail ont eu lieu avec le Conservatoire et des délégations des municipalités de Montreux et de Vevey.

Les modalités d'application de la LEM n'étant pas encore complètement définies, les réflexions vont se poursuivre en 2013.

FONDS SPORTIF



En 2012, l'assemblée générale du Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes s'est réunie à deux reprises.

La première, le 18 avril 2012, a permis à l'assemblée d'élire son président pour la législature 2011-2016 et d'adopter les modifications apportées par le SAI au règlement et à la convention du fonds, suite à la décision par l'assemblée générale, en juin 2011, d'étendre le fonds aux jeunes sportifs dès 5 ans (auparavant 6 ans) pour se calquer sur les standards Jeunesse et Sports.

Lors de cette même séance, l'assemblée a décidé de constituer un groupe de travail afin de faire un état des lieux des installations sportives de la Riviera.

La deuxième rencontre, le 27 juin 2012, a permis à l'assemblée d'approuver les comptes 2011, ainsi que la proposition de répartition des contributions 2012.

Rappelons que suite à l'élargissement du fonds aux jeunes sportifs dès 5 ans, l'assemblée avait décidé d'augmenter la contribution des communes de Fr. 6.20 à Fr. 7.- / habitant pour 2012. L'augmentation du nombre de bénéficiaires n'ayant pas été aussi importante que prévu, l'assemblée a décidé de ne facturer aux communes qu'une contribution de Fr. 6.70 / habitant au lieu des Fr. 7.- prévus. Les communes ont toutefois été invitées à maintenir le montant de leur contribution au fonds à Fr. 7.- / habitant pour 2013, pour garantir une pérennisation de la subvention.

A noter encore que, depuis 2011, un système de récolte informatique des données des clubs sportifs a été mis en place. Il a été progressivement amélioré, par les délégués aux sports des villes de Montreux et Vevey en collaboration avec le SAI.

FONDS INTERCOMMUNAL DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUVELLEMENT D'UNITÉS DE SAUVETAGE



Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté chaque année à raison de Fr. 0.50 /habitant par les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier-La Chiésaz, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'assemblée générale du fonds est convoquée usuellement une fois par année durant le 1er semestre, pour traiter les comptes, le budget et les éventuelles demandes de soutien financier des sociétés de sauvetage.

L'assemblée générale s'est réunie le 26 juin 2012 pour adopter les comptes 2011 et la projection 2012 du fonds, elle n'a pas eu de demande de soutien financier à traiter.

FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERA



Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Veytaux et Montreux en 2006 devenant ainsi la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera. Les nouveaux statuts dite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le conseil de fondation.

Le conseil de fondation est composé d'un représentant par municipalité.

La fondation est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et par un montant forfaitaire octroyé par la taxe de séjour.

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances, procès-verbaux, préavis sur les projets et suivi des dossiers, etc.).

En 2012, le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises. La 1ère séance du 25 avril 2012 a été principalement consacrée à la partie statutaire, suite au changement de législature mi 2011, demandant au SAI un suivi important auprès du registre du commerce. Le Conseil de fondation a également adopté le rapport et les comptes de l'exercice 2011.

Lors de cette séance, le Conseil de Fondation a également accepté de soutenir financièrement l'Association Avenir CinéRiviera pour équiper les cinémas Rex en matériel numérique.

Lors de sa 2^{ème} séance, du 31 octobre 2012, le Conseil de Fondation a accepté deux demandes de soutien financier; une pour le nouveau balisage des sentiers-raquettes des Pléiades et l'autre pour le renouvellement de la billetterie de la Tour Plein-Ciel au Mont-Pèlerin.

Les 3 demandes de soutien ont fait l'objet d'une analyse préliminaire et de notes de synthèse du SAI fournies aux membres du Conseil de fondation.

MONTREUX-VEVEY TOURISME (MVT)

Rappelons qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette nouvelle clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, et ce, pour la période s'étendant jusqu'en 2005-2006.

MVT a ensuite déposé des demandes de reconduction et d'augmentation de la subvention pour la période 2006-2008, ainsi que pour la période 2009-2011. Celles-ci ont été acceptées par les municipalités et les conseils communaux de la Riviera.

Pour la période 2012-2014, MVT a présenté, en 2011, une nouvelle demande de reconduction et d'augmentation de la subvention que les autorités communales de la Riviera ont également acceptée.



CONCLUSION

L'année 2012 aura été marquée par le lancement de deux gros chantiers, soit la préparation à la mise en œuvre du PA T/U Rivelac et l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusion(s) et / ou d'une gouvernance régionale au sein des 10 communes de la Riviera.

Ainsi après plusieurs années de réflexions et de préparation, « le territoire » et « l'institutionnel » se sont trouvés en parallèle au cœur des activités du SAI. Il s'agit là d'enjeux importants pour la Riviera, et c'est avec enthousiasme que le service assure le suivi de ces deux démarches, sans pour autant lâcher les nombreux autres dossiers et tâches qui lui incombent tout au long de l'année.

Toutes les tâches réalisées par le service ont pu l'être grâce à la confiance des municipalités, respectivement des syndicats et conseillers municipaux investis dans les différents organes régionaux. Nous les en remercions sincèrement. Nos chaleureux et respectueux remerciements vont également à tous les techniciens qui ont œuvré dans les différents groupes de travail, les greffes et secrétaires municipaux, relais indispensables et permanents; sans omettre les conseillers communaux impliqués dans les différentes commissions intercommunales.

Enfin, mes remerciements personnels vont bien entendu à toute l'équipe du SAI, qui, malgré certains aléas et quelques tempêtes, garde toujours le cap et œuvre dans une bonne humeur communicative.

Colette Rossier
Cheffe du service

L E X I Q U E

ADCV	Association de communes vaudoises
ARE	Office fédéral du développement territorial (Bundesamt für Raumentwicklung)
ASR	Association Sécurité Riviera
AT	Aménagement du territoire
CA	Conseil administratif
CICG	Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CIN	Cycle initial
CODIR	Comité directeur
COFIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CSD	Conférence des syndics de la Riviera
CSU	Centre de secours et d'urgence
ECA	Etablissement cantonal s'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud
EPT	Equivalent plein temps
FCR	Fonds culturel Riviera
LEM	Loi cantonale sur les écoles de musique
MVR	Transports Montreux-Vevey Riviera
MVT	Montreux-Vevey Tourisme
OC	Organe de coordination
ORPC	Organisation régionale de protection civile Riviera
PA T/U	Projet d'agglomération "transports et urbanisation"
PPA	Plan partiel d'affectation
PROMOVE	Promotion économique de la Riviera
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SATOM	Société anonyme pour le traitement des ordures du haut bassin lémanique et de la vallée inférieure du Rhône Monthey
SDT	Service du développement territorial
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SECRI	Service des communes et des relations institutionnelles
SIGE	Service intercommunal de gestion
SPA	Société protectrice des animaux
UCV	Union des communes vaudoises
VMCV	Transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve